

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 juillet 2013**

L'an deux mille treize

Le 11 juillet à 20h00

Le conseil municipal de la Commune de LAMURE SUR AZERGUES (Rhône),

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 juillet 2013

Adjoints présents: Éric SCHWARTZ, Laurence SANTAILLER, Daniel GIRAUD, Michel GELY

Conseillers municipaux présents: Didier DAILLY, Monique RENARD, Pascal FELICOLI, Vincent PETIT-LIAUDON, Ladislav POTOCKI

Absents : Thierry PONCIN, Nathalie DULAC

Démissionnaires : Stéphanie CARNIEL, Marine CHALAYER

Décédé : Michel GERMAIN

Secrétaire de séance : Laurence SANTAILLER

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 juin 2013

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

2/ Point financier

La subvention demandée à l'Etat dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie n'a pas été accordée pour la réalisation des travaux. Le dossier est à représenter en 2014.

3/ Immeuble PERRIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse du centre de Gestion du Rhône concernant l'immeuble PERRIN.

Les membres du conseil municipal vont analyser ce document en vue d'un vote en septembre.

4/ Ecole

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un réaménagement des horaires du personnel communal affecté à l'école en tenant compte de la fermeture d'une classe et du départ pour mutation d'une ATSEM.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'une part, l'autorisation de modifier le temps de travail de Mme LHERITIER, avec un passage de 24h à 35h, d'autre part l'autorisation de procéder au recrutement d'un CAE pour l'entretien des bâtiments communaux pour 1 an.

Le conseil municipal donne son accord pour la modification du temps de travail de Sylvie LHERITIER, et pour le recrutement d'un CAE, ainsi que sur le volume d'heures supplémentaires du personnel travaillant à l'école.



Lors du conseil d'école du 27 juin, les parents d'élèves ont évoqué le problème du stationnement au moment de la sortie des écoliers.

Le conseil municipal décide de l'établissement d'un arrêté d'interdiction de stationnement permanent dans la rue des écoles le long de la parcelle AB 0291.

Monsieur le Maire rapporte son entrevue avec Mme l'inspectrice de circonscription au sujet de la scolarisation des enfants de la maison d'enfants du Dr Yvert et au sujet de la demande faite par le conseil auprès des services académiques suite à la fermeture de classe.

5/ EPCI

Monsieur le Maire présente le projet de délibération concernant le nom et le siège de la nouvelle communauté de communes, en effet celle-ci devrait se nommer « CCOR » Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien, et avoir son siège : 3 rue de la Venne 69170 Tarare.

Résultat des votes : 1 abstention, et 9 voix pour .

Monsieur le Maire présente le projet de délibération concernant la composition du conseil communautaire, la commune sera représentée par un délégué titulaire, avec un suppléant.

Résultat des votes pour l'accord local de répartition des délégués : 7 abstentions, et 3 voix pour.

6/ Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur deux ventes en cours sur la commune, et de faire valoir ou pas son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur la vente suivante :

- FESSIEUX / BOUCHUT-FERRIER, pour les parcelles cadastrées AL099 et AL301.

7/ Rapport sur la qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport émis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues.

Le Conseil acte à l'unanimité de la communication dudit rapport.

8/ Recrutement secrétaire de mairie

Une candidature a été reçue pour le poste de rédacteur-secrétaire de mairie.

Le conseil municipal donne son accord pour recevoir la candidate.

9/ Majorettes Lamuriennes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention des Majorettes Lamuriennes suite à la sélection de 4 majorettes au championnat d'Europe qui ont lieu du 04 au 06 octobre 2013 en Norvège.



Le Conseil Municipal décide à la majorité d'attribuer la somme de 500 € pour chacune des participantes, soit 2000 € de subvention. Cette subvention fera l'objet d'une Décision Modificative Budgétaire.

10/ SYDER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'arrêté du 25 janvier 2013 sur l'extinction nocturne des bâtiments publics qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2013, d'une part et d'autre part demande au conseil municipal l'autorisation d'une extinction nocturne dans les hameaux.

Le conseil municipal souhaite l'extinction effective de l'éclairage public nocturne de 00h00 à 04h30 en dehors de la RD 385.

11/ Devis divers

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis :

- RAMPON Hervé pour la remise en forme du stade de football pour un montant de 442.52 € TTC
- KIT FORET pour la fourniture et la pose de barrières en bois dans le cadre du dépôt d'un dossier amendes de police pour un montant de 2145 € TTC
- ATELIER DU PATRIMOINE pour la restauration des registres d'état civil anciens pour un montant unitaire de 826.26€ TTC et la remise en état des cartes napoléoniennes pour un montant de 2814.04 € TTC pour 13 unités.

Le conseil municipal donne son accord pour le devis de RAMPON Hervé et le devis de KIT Forêt.

12/ Questions diverses

- La SNCF va effectuer des opérations d'entretien au niveau du passage à niveau 46 situé au début de la montée de l'Eglise. Il sera donc fermé du 24 septembre 2013 à 20h30 au 02 octobre 16h00, la circulation automobile et piétonne sera donc interdite. Un itinéraire de déviation avec sens de circulation sera mis en place par la montée des roches et le hameau de Biconne.
- Suite au courrier envoyé aux associations pour l'organisation de la fête d'été, aucune d'entre elles ne s'étant proposé pour l'organisation d'une manifestation, il n'y aura donc pas de feu d'artifice cette année.

Le prochain conseil municipal se tiendra jeudi 05 septembre 2013 à 20h00, la réunion suivante aura lieu le jeudi 03 octobre 2013 à 20h00.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Laurence SANTAILLER

Le Maire

Bernard ROSSIER

